

RÉGION

Énergie La ministre de l'Écologie livrera prochainement son verdict sur l'évaluation du nouveau coût prévisionnel du stockage Cigéo dans la Meuse.

Bure : le Royal arbitrage

Nancy. C'est une question à 20 ou à près de 35 milliards d'euros à laquelle Ségolène Royal a promis de répondre « dans les jours qui viennent ». Fourchette haute comme l'a chiffrée l'Andra ? Ou nettement moins salée, comme l'ont calculée EDF, Areva et le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), les trois exploitants producteurs de déchets nucléaires qui, en vertu du principe pollueur-payeur, doivent supporter le financement de Cigéo ? L'arbitrage de la ministre de l'Écologie et de l'Énergie est particulièrement attendu dans ce match à durée séculaire puisqu'il s'agit d'évaluer la construction mais aussi les charges d'exploitation et d'entretien du site durant plus de cent ans. Un prix auquel s'ajoutent les assurances, impôts et taxes ainsi que les dépenses diverses, notamment de recherche et développement, qui peuvent surtir du rant ce long exercice. Pas évident à prendre, le verdict ministériel doit donc fixer par arrêté un nouveau coût prévisionnel de référence pour réaliser puis gérer ce



■ Dès 1994, les opposants manifestaient contre la « poubelle radioactive ».

Photo d'archive ER

stockage géologique dans les argiles de la Meuse. Dans ce contexte très délicat puisque la facture globale ne peut être déterminée avec précision, « il faut séquençer ce coût et trouver la solution optimale à la fois pour la su-

reté qui est la priorité, et pour l'efficacité économique de la filière nucléaire française », a indiqué hier Ségolène Royal.

Hypothèses optimistes

Problème : entre 20 mil-

liards d'euros et 34 milliards, l'écart est vaste, d'autant que dans ce dossier, l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) est essentiel. Or jusqu'à présent, le gendarme de l'atome s'est montré plutôt sceptique sur certaines hypothèses de progrès technologiques ou économiques avancées par l'Andra qui pourraient atténuer le coût du projet. Une vision que l'ASN juge « optimiste » ce qui sous-entend que la facture de Cigéo est sous-évaluée par son propre maître d'ouvrage. Voilà qui risque de compliquer encore la décision ministérielle et renforcer le très copieux argumentaire des opposants au centre d'entoulement. Pour eux, il n'y a jamais eu d'arbitrage. Dans la foulée de la loi Baraille sur les déchets radioactifs, dès que le choix de Bure a été décidé par le gouvernement jospin en 1994, ils avaient agité un carton rouge ferme et définitif contre cette « poubelle radioactive ». Mais en dépit de leur mobilisation quasi continue, le match continue sans eux : une loi sur la réversibilité du stockage est attendue en principe cette année. Elle sera suivie en 2018 d'une demande d'autorisation de création avant une éventuelle mise en service en 2025 étayée d'une phase pilote de cinq à dix